

**Comment lutter contre la violence des mineurs délinquants
en et au-dehors de l'école ?**

« Mémoire du MR »

Mercredi 17 mai 2006

Depuis le début de la législature, les Ministres annoncent, les uns après les autres, la mise en place de grands « plans » tantôt novateurs, tantôt révolutionnaires... Mais force est de constater que sur le terrain : rien de concret ou d'efficace ne prend forme. Mais les grandes spécialistes des « plans-plans-plans » sont, reconnaissons-le, la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et la Ministre-Présidente qui, voici plusieurs semaines déjà, annonçaient tambour battant pour ce 19 mai la mise en place d'un énième plan dont les mesures empilées telles les couches d'une lasagne allaient résoudre la problématique des mineurs délinquants en Communauté française.

Quelque peu inquiet quant à ce que le gouvernement de la Communauté française va proposer en la matière, le MR présente son Mémoire qui inspirera peut-être le gouvernement puisque ces derniers temps **le MR semble être le fournisseur officiel d'idées du gouvernement !**

1. Prendre en charge le jeune avant tout acte de délinquance

A. Lutte contre le décrochage scolaire

Dans l'éducation d'un enfant, il existe deux piliers fondamentaux : la **famille** et l'**école**.

- Par rapport au cercle familial, la Communauté française n'a que peu d'influence directe sans écorcher la structure privée à un moment ou l'autre. Le travail qui peut cependant être effectué, dans le cadre des compétences de la Communauté française, est via l'ONE en intervenant dès la plus petite enfance (maltraitance, etc.).

Le fédéral a annoncé sa volonté d'instaurer un stage à la parentalité, dont la mise en œuvre incombera à la Communauté française. **Le MR demande néanmoins que ce stage ne soit pas une espèce de « permis » à la parentalité, ni un prêchis-prêcha socioculturel, ni ne porte atteinte à la vie privée, mais que ce stage rappelle à tous ce qu'est le civisme et la responsabilité de chacun.**

- En terme de lutte contre la violence scolaire, le gouvernement actuel affiche un déni absolu par l'absence totale de mesures que ce soit dans la déclaration gouvernementale ou dans le contrat pour l'école de la Ministre de l'Éducation. Il est également important de lutter contre le décrochage scolaire qui peut parfois mener à une certaine forme de délinquance.

En 2004, un décret articulé et complet qui apportait des solutions en terme de lutte contre la violence scolaire a été voté (également par le PS). Actuellement, il est appliqué par morceaux – annulant ainsi sa cohérence, voire son efficacité puisque les mesures inscrites y étaient complémentaires ! -, le reste (notamment les fameux centres de rescolarisation) étant laissé au « frigo » sans jamais une seule fois proposer une alternative ce qui permettrait au gouvernement actuel de sortir de l'illégalité dans laquelle la Ministre Arena l'a plongé depuis 2005.

✚ Le MR réclame la mise en application de ce décret dans son intégralité.

Il est bon également de rappeler au gouvernement qui, voici peu, ne jurait plus que par les Sas pour régler la violence scolaire et chantait sur tous les tons sa volonté de les pérenniser, que **la dernière partie du décret de 2004 consacre non seulement l'existence des Sas** (rappelons également que le nom choisi par Mme Arena « structure d'accrochage scolaire » est une pure invention et que SAS, par décret, ne veut rien dire d'autre que sas !), **mais les pérennise aussi.**

- Le Sas se veut une structure plus simple que les centres de rescolarisation puisque la dimension scolaire n'y est pas prévue. Les jeunes envoyés en Sas n'y suivent pas vraiment de cours. Il s'agit plutôt de rebaliser le jeune en décrochage ou en crise en lui réapprenant la discipline, la régularité dans des activités, le respect des horaires qu'il ait une chance de se réinsérer dans la société.

Face au silence malgré les diverses promesses du gouvernement en la matière :

- ✚ **le MR dépose une proposition de décret visant à continuer la pérennisation des Sas impulsée par le Ministre Hazette sous l'ancienne législature et visant à multiplier leur nombre, soit un Sas minimum par arrondissement judiciaire tout en prévoyant une organisation plus articulée avec le secteur enseignant.**

Ces Sas doivent être développés non pas à la place des centres de rescolarisation, mais bien de façon complémentaire car si le Sas permet au jeune en décrochage scolaire ou en crise à retrouver sa place dans la société, il ne prévoit pas de le réinsérer dans le cursus scolaire.

B. Lutte contre l'exportation de la violence scolaire

On ne peut pas décentement gérer la violence scolaire en l'exportant d'une école à l'autre. Si il semble évident que l'établissement a le droit – et doit garder ce droit – d'expulser un élève pour faits de violences graves (mais autres que ceux relevant de la justice), cela n'a aucun sens de l'envoyer dans une autre école sans encadrer cet élève.

Il est donc impératif de mettre en place un dispositif à côté de l'école pour prendre en charge le jeune. Un dispositif qui coordonnerait les actions menées par l'école, les Sas et les centres de rescolarisation.


Le MR réclame le renforcement des centres PMS (actuellement, un PMS doit gérer 3.500 à 6.000 élèves !), voire leur réhabilitation. Le MR s'insurge ainsi en faux face à la volonté de la Ministre de l'Education de suspendre les PMS.

Le centre PMS est la seule interface possible entre la famille, l'école et les différents services de l'aide à la jeunesse (AMO...).

Le MR réclame également la mise en place d'une véritable protection des enseignants.

La politique menée actuellement en Communauté française, à savoir la valse des directeurs et préfets, fait que les chefs d'établissements scolaires ont la malheureuse tentation de camoufler les actes de violence au sein de leur école et ce, pour sauver la réputation de leur établissement ou pour simplement « sauver leur peau » !

Les enseignants doivent se sentir libres de dénoncer tout acte de violence. Pour cela, ils doivent être soutenus par la direction (et donc la renforcer en évitant la valse des postes) et faire savoir que le jeune sera sérieusement pris en charge.

 **Le MR dépose une proposition de décret visant la mise en place du dispositif explicité ci-dessus via les centres PMS.**

2. Prendre en charge le mineur délinquant

Le système protectionnel existant en Communauté française passe par les IPPJ. Si 50 places supplémentaires ont été ouvertes sous l'ancienne législation, force est de constater aujourd'hui que cela n'est toujours pas suffisant.


- A. Premier constat : certains jeunes n'ont pas leur place en IPPJ, mais devrait être pris en charge en institution psychiatrique.
- B. Second constat : la CIOC (Cellule d'information, d'orientation et de coordination) se doit d'être joignable 24h/24, week-end compris pour permettre aux magistrats de la jeunesse d'appliquer la sanction immédiatement, réduisant ainsi le sentiment d'impunité.

DOSSIER DE PRESSE

- Dans un premier temps, **le MR réclame l'optimisation des services de la CIOC.**
- Dans un deuxième temps, **le MR réclame la refédéralisation et la centralisation de la gestion des IPPJ au fédéral.**

En effet, le fédéral s'est engagé à doubler le nombre de places IPPJ en construisant 200 places supplémentaires. Néanmoins, si leur gestion n'est pas centralisée, le MR prédit une belle pagaille entre le fédéral et la Communauté française.

Sachant que la Ministre de l'Aide à la Jeunesse réclame 20 millions d'euros pour mener sa politique de prévention, **le MR demande à ce que le fédéral gère le tout (les briques et les places) permettant d'autant plus à la Communauté française de se recentrer sur ses missions éducatives et pédagogiques au sein de ces IPPJ.**

 **Le MR dépose une proposition de résolution visant la mise en place de ce dispositif de coordination autour des IPPJ entre fédéral et Communauté française.**

Le MR plaide également pour une coopération à tous les niveaux entre les services de l'aide à la jeunesse et les Contrats de sécurité et de prévention, puisque bien souvent ces différents services sont amenés à s'occuper des mêmes jeunes en difficulté. Ceci éviterait une déperdition d'énergie et de budgets.